

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 917**24 octobre 2001****SOMMAIRE**

(Le) Bonbon Holding S.A., Luxembourg	44001	Haga 2000, S.à r.l., Bertrange	43987
(La) Ciociara, S.à r.l., Walferdange	43994	Henderson Independent Fund Management S.A., Senningerberg	43985
Colux2, S.à r.l., Luxembourg	44013	Henderson International Management (Luxem- bourg) S.A., Senningerberg	43988
Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economi- que, Luxembourg	44003	Henderson Management S.A., Senningerberg ...	43988
Europartimmo S.A., Luxembourg	43970	Hoberg Luxembourg A.G., Luxembourg	43989
Europartimmo S.A., Luxembourg	43970	Hoberg Luxembourg A.G., Luxembourg	43990
Europtima S.A., Luxembourg	43971	Horeca Invest S.A., Luxembourg	43980
Europtima S.A., Luxembourg	43972	Idesca S.A., Luxembourg	43990
Extrainvest S.A., Luxembourg	43971	IMI Investments S.A., Luxembourg	43991
Feluca S.A., Luxembourg	43973	India Liberalisation Fund, Sicav, Luxembourg ...	43991
Feluca S.A., Luxembourg	43973	India Liberalisation Fund, Sicav, Luxembourg ...	43991
(La) Fiduciaire de l'Entreprise Luxembourg, S.à r.l., Roeser	43995	Informa, S.à r.l., Luxembourg	43992
Finalbano S.A., Luxembourg	43970	Inter Immobilien Holding A.G., Luxembourg ...	43990
Finedi, S.à r.l., Luxembourg	43974	International Sports Rights Management S.A., Luxembourg	43992
Firstnordic Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	43975	Investissements Immobiliers Luxembourg Hol- ding S.A.	43993
Firstnordic Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	43975	Ispat Europe Group S.A., Luxembourg	43991
Fisubel S.A., Luxembourg	43973	ITW Participations, S.à r.l., Luxembourg	43992
Fleet Services Europe S.A., Luxembourg	43975	Jonathan International Real Estate Company S.A., Luxembourg	43987
Fonds de Pension - Députés au Parlement Euro- péen, Sicav, Luxembourg	43980	Juta S.A.H., Luxembourg	43992
Fontaine Investissements, S.à r.l., Luxembourg ...	43975	Kapla World S.A., Luxembourg	43993
Fontaine Investissements, S.à r.l., Luxembourg ...	43979	Kapla World S.A., Luxembourg	43994
Friends of Bruce International Holding S.A., Lu- xembourg	43982	Katous S.A., Luxembourg	43994
Friends of Bruce International Holding S.A., Lu- xembourg	43984	LaSalle Investment Management Luxembourg S.A., S.A., Luxembourg	43995
Fulflex S.A., Kehlen	43986	Leven Gestion International S.A., Luxembourg ..	43984
Funeral, S.à r.l., Hobscheid	43985	M.H.D. et Co Holding S.A., Luxembourg	43999
Galleria I S.A., Luxembourg	44004	M.H.D. et Co Holding S.A., Luxembourg	43999
Gefima S.A., Luxembourg	43986	Majopé Luxembourg S.A., Luxembourg	43996
Georgia-Pacific Investment, S.à r.l., Luxembourg .	43981	Mastrotto International S.A., Soparfi, Luxembourg	43998
Georgia-Pacific Investment, S.à r.l., Luxembourg .	43982	Mastrotto International S.A., Soparfi, Luxembourg	43999
GIF, Générale International Finance, Luxem- bourg S.A.H., Luxembourg	43974	Mirinvest S.A., Luxembourg	44000
Glasstec, S.à r.l., Assel	43987	Mirinvest S.A., Luxembourg	44001
Granit Import Systeme, S.à r.l., Luxembourg	43987	Montalux, S.à r.l., Bridel	44011
Gunnerston Properties S.A., Luxembourg	43986	Mulix S.A.H., Luxembourg	43997
H.N.L., S.à r.l., Luxembourg	43988	Pewigé Luxembourg S.A., Luxembourg	44015
		Société Civile Immobilière Hostellerie des Pê- cheurs de Chine, Remich	44012

EUROPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 65.075.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 46, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(22483/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

EUROPARTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.075.

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EUROPARTIMMO S.A. réunie au siège social le 19 mars 2001 a nommé Monsieur Klaus Krumnau, Monsieur Christian Buhlmann et Monsieur Michael Wittmann aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, Monsieur Angelo de Bernardi, Monsieur Maarten van de Vaart.

Cette même assemblée a également remplacé BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., anciennement MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire, par COMMISERV, S.à r.l.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2002.

Le siège social de la société est transféré du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A l'issue de cette assemblée, les administrateurs sont:

- Klaus Krumnau;
- Christian Buhlmann;
- Michael Wittmann.

Le Commissaire aux Comptes est:

- COMMISERV, S.à r.l.

Le siège social est situé au:

- 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

EUROPARTIMMO S.A.

M. van de Vaart

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22484/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FINALBANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 5.751.

Constituée par-devant feu M^e Tony Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1957, acte publié au Mémorial C numéro 94 du 18 décembre 1957, modifiée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 octobre 1977, acte publié au Mémorial C numéro 37 du 27 février 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juin 1978, acte publié au Mémorial C numéro 223 du 16 octobre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 avril 1987, acte publié au Mémorial C numéro 237 du 28 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 mars 1990, acte publié au Mémorial C numéro 368 du 10 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mars 1992, acte publié au Mémorial C numéro 389 du 9 septembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1997, acte publié au Mémorial C numéro 601 du 31 octobre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mars 1998, acte publié au Mémorial C numéro 416 du 10 juin 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C numéro 793 en date du 30 octobre 1998.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINALBANO S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(22492/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

EXTRAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.447.

L'an deux mille un, le premier mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXTRAINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 6 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 446 du 29 septembre 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Uhres, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Fulop, expert-comptable, demeurant à Paris.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Michel Fulop, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Uhres, M. Schmit, M. Fulop, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 8CS, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 mars 2001.

G. Lecuit.

(22488/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.090.

L'an deux mille un, le premier mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Joseph Wilwert, consultant, demeurant à Mondorf, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EUROPTIMA S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 21 février 2001, dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme EUROPTIMA S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 309 du 4 septembre 1990, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} juin 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 637 du 23 août 1999.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 avril 2001, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 21 février 2001 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel de soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,- LUF) à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) par l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des mille cinq cents (1.500) actions nouvellement émises par tous les actionnaires actuels au prorata de leurs participations, moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme EUROPTIMA S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent dix mille francs luxembourgeois (210.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wilwert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 8CS, fol. 57, case 12. – Reçu 150.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2001.

G. Lecuit.

(22486/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2001.

G. Lecuit.

(22487/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FELUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.497.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

(22489/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FELUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.497.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 20 décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont échus depuis le 28 juin 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo Di Giacomo, entrepreneur, demeurant à Via Cibrario 26bis, 10144 Torino (Italie);
- Monsieur Lorenzo Motter, ingénieur, demeurant au 13, Kelterbiërg, L-6830 Berbourg;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22490/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FISUBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.313.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} mars 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme FISUBEL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 avril 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 137 du 10 juillet 1981;

- Que le capital social de la société anonyme FISUBEL S.A. s'élève actuellement à douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- Qu'étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, Monsieur André Wilwert a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FISUBEL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Qu'agissant en sa qualité de liquidateur de la société FISUBEL S.A., déclare:

* avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit;

* de constater qu'il se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle;

de sorte que la liquidation de la société anonyme FISUBEL S.A. est à considérer comme clôturée;

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(22496/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FINEDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 58.473.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinter, en date du 6 mars 1997, acte publié au Mémorial C numéro 327 du 26 juin 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINEDI, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

(22493/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

GIF, GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 3.309.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Eric Bitton, directeur, Enghien-les-Bains

Monsieur Marcel Mart, docteur en droit, Luxembourg;

ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2006.

Monsieur Jean-Jacques Massart, directeur, Bruxelles,

Monsieur Jean Meyer, docteur en droit, Luxembourg,

Monsieur Robert Scharfe, maître en sciences économiques et sociales, Luxembourg,

Monsieur Jean-Pierre Standaert, directeur, Bruxelles,

Monsieur Carlo Thill, licencié en sciences économiques, Leudelange;

ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

GIF S.A., Pour GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22512/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 28.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 avril 2001.

Pour le notaire T. Metzler

C. Erpelding

(22494/222/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FIRSTNORDIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 28.945.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 février 2001

Les Membres du Conseil d'Administration sont:

Peter Preisler, Chairman

Jorgen Klejnstrup, Vice-Chairman

Mikael Nordberg

Bo W. Jensen

Hans Nergård

Mats Torstendahl

Frank Fryd Petersen.

P. Preisler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 36, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22495/222/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FLEET SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 72.846.

Par décision du Conseil d'Administration pris en date du 18 janvier, le siège social a été fixé au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22497/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.575.

L'an deux mille un, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 79.575, constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 12 janvier 2001 et en date du 14 février 2001, non encore publiés au Mémorial C.

L'assemblée est composée par:

- 1.- La société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands);
- 2.- La société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands);
- 3.- La société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands);
- 4.- La société DE STEEG INVESTMENT B.V., ayant son siège social à NL-5751 KA Deurne, Derpsestraat 23B (Pays-Bas);
- 5.- La société BREDERODE S.A., ayant son siège social à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle (Belgique);

6.- La société PEARL HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW (Channel Islands);

7.- La société PARTNERS PRIVATE EQUITY LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands);

8.- La société PARTNERS GROUP PRIVATE EQUITY PERFORMANCE HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands);

9.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL,

10.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL,

11.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL,

12.- La société ESP CO INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL,

13.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS - 1 L.P., ayant son siège social à 1209 Orange Street, Willington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Les comparants sub 1 à 8 sont ici représentés par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koe-rich, 8, rue Principale,

en vertu de huit procurations sous seing privé lui délivrées.

Les comparants sub 9 à 13 sont ici représentés par Monsieur Klaus Krumnau, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sub 1 à 5 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent trente-six mille sept cent cinquante euros (236.750,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent six mille sept cent soixante-quinze euros (506.775,- EUR) à sept cent quarante-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (743.525,- EUR), par l'émission de neuf mille quatre cent soixante-dix (9.470) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les neuf mille quatre cent soixante-dix (9.470) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par:

a) l'associé actuel la société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., prédésignée, à concurrence de deux mille deux cent soixante-quatorze (2.274) parts sociales;

2.- l'associé actuel la société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., prédésignée, à concurrence de cent cinquante-neuf (159) parts sociales;

3.- l'associé actuel la société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., prédésignée, à concurrence de cent cinquante-neuf (159) parts sociales;

4.- l'associé actuel la société DE STEEG INVESTMENT B.V., prédésignée, à concurrence de quatre-vingt-quinze (95) parts sociales;

5.- l'associé actuel la société BREDERODE S.A., prédésignée, à concurrence de soixante-trois (63) parts sociales;

6.- la société PEARL HOLDING LIMITED, prédésignée, à concurrence de sept cent vingt (720) parts sociales;

7.- la société PARTNERS PRIVATE EQUITY LIMITED PARTNERSHIP, prédésignée, à concurrence de mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales;

8.- la société PARTNERS GROUP PRIVATE EQUITY PERFORMANCE HOLDING LIMITED, prédésignée, à concurrence de sept cent vingt (720) parts sociales;

9.- la société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, prédésignée, à concurrence de deux mille six cent trente (2.630) parts sociales;

10.- la société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», prédésignée, à concurrence de trois cent dix (310) parts sociales;

11.- la société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», prédésignée, à concurrence de deux cent soixante-huit (268) parts sociales;

12.- la société ESP CO INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, prédésignée, à concurrence de quatre (4) parts sociales;

13.- la société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS - 1 L.P., prédésignée, à concurrence de six cent vingt-huit (628) parts sociales,

par versement en numéraire de sorte que la somme de deux cent trente-six mille sept cent cinquante euros (236.750,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-trois mille cinq cent vingt-cinq euros (743.525,- EUR), représenté par vingt-neuf mille sept cent quarante et un (29.741) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par:

1.- La société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands), dix-neuf mille vingt-sept parts sociales	19.027
2.- La société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands), mille trois cent trente-trois parts sociales	1.333
3.- La société MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., ayant son siège social à St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands), mille trois cent trente-trois parts sociales	1.333
4.- La société DE STEEG INVESTMENT B.V., ayant son siège social à NL-5751 KA Deurne, Derpsestraat 23B (Pays-Bas), sept cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales.	797
5.- La société BREDERODE S.A., ayant son siège social à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle (Belgique), cinq cent trente et un parts sociales	531
6.- La société PEARL HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW (Channel Islands), sept cent vingt parts sociales	720
7.- La société PARTNERS PRIVATE EQUITY LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), mille quatre cent quarante parts sociales	1.440
8.- La société PARTNERS GROUP PRIVATE EQUITY PERFORMANCE HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), sept cent vingt parts sociales	720
9.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL, deux mille six cent trente parts sociales	2.630
10.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL, à concurrence de trois cent dix parts sociales	310
11.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL, à concurrence de deux cent soixante-huit parts sociales	268
12.- La société ESP CO INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 1 George Stree, Edinburgh, Royaume-Uni, EH2 2LL, à concurrence de quatre parts sociales	4
13.- La société EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS - 1 L.P., ayant son siège social à 1209 Orange Street, Willington, Delaware 19801, Etats-Unis, à concurrence de six cent vingt-huit parts sociales	628
Total: vingt-neuf mille sept cent quarante et une parts sociales.	29.741

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 9.550.471,32 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and one, on the twenty-third of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FONTAINE INVESTISSEMENTS, Sà r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 79.575, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 8th of December 2000, not yet published in the Mémorial C, and whose Articles of Incorporation have been changed by deeds of the undersigned notary on the 12th of January 2001, and on the 14th of February 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is composed by:

1.- The company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands);

2.- The company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands);

3.- The company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands);

4.- The company DE STEEG INVESTMENT B.V., having its registered office at NL-5751 KA Deurne, Derpsestraat 23B (The Netherlands);

5.- The company BREDERODE S.A., having its registered office at B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle (Belgium).

6.- The company PEARL HOLDING LIMITED, having its registered office at Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW (Channel Islands);

7.- The company PARTNERS PRIVATE EQUITY LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands);

8.- The company PARTNERS GROUP PRIVATE EQUITY PERFORMANCE HOLDING LIMITED, having its registered office at Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands);

9.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL,

10.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL,

11.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL,

12.- The company ESP CO INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL,

13.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS - 1 L.P., having its registered office at 1209 Orange Street, Willington, Delaware 19801, U.S.A.

The appearing parties sub 1 to 8 are here represented Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale,

by virtue of eight proxies given under private seal.

The appearing parties sub 9 to 13 are here represented by Mr Klaus Krumnau, prenamed,

by virtue of one proxy given under private seal.

These proxies, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

These appearing persons, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person sub 1 to 5 are the sole actual partner of the said company and that the appearing persons have taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The share capital is increased by the amount of two hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifty euros (236,750.- EUR), in order to raise it from its present amount of five hundred and six thousand seven hundred and seventy-five euros (506,775.- EUR) to seven hundred and forty-three thousand five hundred and twenty-five euros (743,525.- EUR), by the issue of nine thousand four hundred and seventy (9,470) new shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

The nine thousand four hundred and seventy (9,470) new shares have been subscribed and fully paid up as follows by:

1.- the actual shareholder the company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., prenamed, to the extent of two thousand two hundred and seventy-four (2,274) shares;

2.- the actual shareholder the company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., prenamed, to the extent of one hundred and fifty-nine (159) shares;

3.- the actual shareholder the company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., prenamed, to the extent of one hundred and fifty-nine (159) shares;

4.- the actual shareholder the company DE STEEG INVESTMENT B.V., prenamed, to the extent of ninety-five (95) shares;

5.- the actual shareholder the company BREDERODE S.A., prenamed, to the extent of sixty-three (63) shares;

6.- the company PEARL HOLDING LIMITED, prenamed, to the extent of seven hundred and twenty (720) shares;

7.- the company PARTNERS PRIVATE EQUITY LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, to the extent of one thousand four hundred and forty (1,440) shares;

8.- the company PARTNERS GROUP PRIVATE EQUITY PERFORMANCE HOLDING LIMITED, prenamed, to the extent of seven hundred and twenty (720) shares;

9.- the company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, prenamed, to the extent of two thousand six hundred and thirty (2,630) shares,

10.- the company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», prenamed, to the extent of three hundred and ten (310) shares,

11.- the company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», prenamed, to the extent of two hundred and sixty-eight (268) shares,

12.- the company ESP CO INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, to the extent of four (4) shares,

13.- the company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS - 1 L.P., prenamed, to the extent of six hundred and twenty-eight (628) shares,

by payment in cash so that the amount of two hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifty euros (236,750.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l. and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article six of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at seven hundred and forty-three thousand five hundred and twenty-five Euros (743,525.- EUR), consisting of twenty-nine thousand seven hundred and forty-one (29,741) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The shares have been subscribed by:

1.- The company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (JERSEY), L.P., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands), nineteen thousand and twenty-seven shares	19,027
2.- The company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) A, C.V., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands), one thousand three hundred and thirty-three shares.	1,333
3.- The company MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (NETHERLANDS) B, C.V., having its registered office at St. Helier, 22, Grenville Street, Jersey JE4 8PX (Channel Islands), one thousand three hundred and thirty-three shares.	1,333
4.- The company DE STEEG INVESTMENT B.V., having its registered office at NL-5751 KA Deurne, Derps- estraat 23B (The Netherlands), seven hundred and ninety-seven shares	797
5.- The company BREDERODE S.A., having its registered office at B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle (Bel- gium), five hundred and thirty-one shares.	531
6.- The company PEARL HOLDING LIMITED, having its registered office at Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW (Channel Islands), seven hundred and twenty shares	720
7.- The company PARTNERS PRIVATE EQUITY LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at Cal- edonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), one thousand four hundred and forty shares.	1,440
8.- The company PARTNERS GROUP PRIVATE EQUITY PERFORMANCE HOLDING LIMITED, having its registered office at Caledonian House, Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), seven hun- dred and twenty shares	720
9.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS, having its registered office at 1 George Stree, Edin- burgh, Great Britain, EH2 2LL, two thousand six hundred and thirty shares	2,630
10.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «B», having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL, three hundred and ten shares	310
11.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS SCOTTISH «C», having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL, two hundred and sixty-eight shares.	268
12.- The company ESP CO INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 1 George Stree, Edinburgh, Great Britain, EH2 2LL, four shares	4
13.- The company EUROPEAN STRATEGIC PARTNERS - 1 L.P., having its registered office at 1209 Orange Street, Willington, Delaware 19801, U.S.A., six hundred and twenty-eight shares.	628
Total: twenty-nine thousand seven hundred and forty-one shares	29,741

All the shares have been totally paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred and fifty-five thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 9,550,471.32 LUF.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2001, vol. 512, fol. 95, case 10. – Reçu 95.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Pour
Junglinster, le 29 mars 2001. J. Seckler.

(22499/231/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FONTAINE INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2001.

J. Seckler.

(22500/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.910.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 novembre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Alejandro Cercas Alonso, Député au Parlement Européen, demeurant à E-28014 Madrid, Playa de Los Cortes, 9, a été coopté en tant qu'administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Christian Roving.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Richard Balfe a été nommé Président du Conseil d'Administration et Manuel Carlos Porto a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 34 case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22498/275/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HORECA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.346.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant à B-Athus, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NEXIS S.A., établie et ayant son siège social à Commercial Centre Square, n° 2, P. O. Box 71, Alofie, Niue, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme HORECA INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 14 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 474 du 24 septembre 1996;

- Que le capital de la société HORECA INVEST S.A. s'élève actuellement à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérée;

- Que la société NEXIS S.A., étant devenue seule propriétaire de toutes les actions, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme HORECA INVEST S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que la société NEXIS S.A., agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme HORECA INVEST S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Ensuite, il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(22523/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

**GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FORT JAMES INVESTMENT, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.922.

In the year two thousand one, on the twenty-seventh of February.
Before the undersigned, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company FORT JAMES INVESTMENT, S.à r.l. (the «Company») having its registered office at 3, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 73.922, organised in the form of a «société à responsabilité limitée» according to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, depository of the incorporation deed, dated December 23, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of May 25, 2000:

1. FORT JAMES INTERNATIONAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company incorporated under the laws of the Commonwealth of Virginia (United States of America) having its registered office at 1650, Lake-Cook Road, P.O. Box 89, Deerfield, Illinois, 60015-0089 U.S.A. being the sole shareholder of the Company, (hereafter FORT JAMES INTERNATIONAL),

hereby represented by Mrs Perrine Meiffredy, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 22 February, 2001 in Deerfield, Illinois, U.S.A.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

FORT JAMES INTERNATIONAL, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the denomination of the Company from FORT JAMES INVESTMENT, S.à r.l. to GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend Art. 1 of the Company's Articles of Association, so that it shall read as follows:

«Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée under the name of GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company is governed by the law of 10th August 1915 on Commercial Companies, as amended (hereafter the «Law») and by the present Articles of Association.

The Company is formed for an unlimited duration.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately LUF 30,000.- (thirty thousand Luxembourg Francs).

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société FORT JAMES INVESTMENT, S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.922, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, précité, dépositaire de l'acte de constitution, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 378 du 25 mai 2000:

1. FORT JAMES INTERNATIONAL HOLDINGS, LTD, une société à responsabilité limitée constituée d'après le droit de l'Etat de Virginie (Etats-Unis) ayant son siège social au 1650, Lake-Cook Road, P.O. Box 89, Deerfield, Illinois, 60015-0089 U.S.A, associé unique de la Société (ci-après FORT JAMES INTERNATIONAL), ici représentée par Madame Perrine Meiffredy, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 février 2001 à Deerfield, Illinois, U.S.A.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations.

FORT JAMES INTERNATIONAL a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'elle est l'associé unique de la Société;
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société de FORT JAMES INVESTMENT, S.à r.l. en GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l.

Seconde résolution

Conformément à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ 30.000,- LUF (trente mille francs luxembourgeois).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président clôture la séance.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meiffredy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2001, vol. 8CS, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mars 2001.

G. Lecuit.

(22503/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

GEORGIA-PACIFIC INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mars 2001.

G. Lecuit.

(22504/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FRIENDS OF BRUCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.181.

L'an deux mille un, le vingt février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme FRIENDS OF BRUCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 78.181, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de 5.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 36.000,- EUR, par la création et l'émission de 50 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.
- 2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.
- 3.- Création d'un droit de préemption en cas de cession d'actions.
- 4.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.
- 5.- Modification du dernier alinéa de l'article sept des statuts comme suit:
«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»
- 6.- Nominations statutaires.
- 7.- Modification du régime actuel de signature des administrateurs.
- 8.- Ajouté à l'article treize des statuts d'un troisième alinéa ayant la teneur suivante:
«Les statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires.»
- 9.- Transfert du siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille euros (5.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-six mille euros (36.000,- EUR), par la création et l'émission de cinquante (50) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les cinquante (50) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société FRIENDS OF BRUCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer et d'insérer dans les statuts un droit de préemption en cas de cession d'actions.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR), représenté par trois cent soixante (360) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les trente (30) jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Jean-Marc Heitz et Federico Innocenti comme administrateurs de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alexis De Bernardi comme commissaire de la société.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, comme nouveau commissaire de la société.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.»

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs comme suit:

- 1.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg, pouvoir de signature de type A;
- 2.- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, pouvoir de signature de type B;
- 3.- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, pouvoir de signature de type B.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article treize des statuts un troisième alinéa ayant la teneur suivante:

«**Art. 13. Troisième alinéa.** Les statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 201.699,50 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2001, vol. 512, fol. 89, case 12. – Reçu 2.017 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2001.

J. Seckler.

(22505/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FRIENDS OF BRUCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2001.

J. Seckler.

(22506/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

LEVEN GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.481.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 223 du 20 septembre 1982.

Les statuts ont été modifiés, suivant actes du 26 mars 1990 et du 12 janvier 2000, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 12 mai 1990 et 12 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVEN GESTION INTERNATIONAL S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

La Banque Dépositaire

Signatures

(22551/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FUNERAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 36.664.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Ernest Erasmy, maître-menuisier-ébéniste, demeurant à Luxembourg, 21, rue des Peupliers.
2. Monsieur Antoine Err, maître-menuisier-ébéniste, demeurant à Mamer, 71, rue Mameranus.
3. Monsieur Marcel Hoffmann, maître-menuisier-ébéniste, demeurant à Hobscheid, rue du Cimetière.

Agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée FUNERAL, S.à r.l., avec siège à Hobscheid (R. C. B numéro 36.664) constituée suivant acte notarié du 3 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 373 du 9 octobre 1991.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

- Suivant décision des associés, la société à responsabilité limitée FUNERAL, S.à r.l. est dissoute à partir du 30 avril 2001.

La société a été liquidée et a cessé d'exister à cette même date.

Il est accordé aux gérants Messieurs Marcel Hoffmann et Ernest Erasmy, préqualifiés, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

- Messieurs Ernest Erasmy, Antoine Err et Marcel Hoffmann, préqualifiés, déclarent expressément assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- Les livres et les documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq années à l'ancien siège.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, notaire, par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: E. Erasmy, A. Err, M. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2001, vol. 868, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 30 mars 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(22507/207/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HENDERSON INDEPENDENT FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 24.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Duncan Smith, Head of Operations, COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Michael Andrews, Director, INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT HENDERSON GLOBAL INVESTORS, demeurant à Hampstead (Royaume-Uni);

- Monsieur John Sutherland, Head of Offshore Operations, COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Hesperange.

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Signature.

(22517/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

FULFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 28.547.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 2000, que Monsieur Charles H. Fox a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 8 novembre 2000.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22510/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

GEFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 75.527.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 mars 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société GEFIMA S.A. tenue à Luxembourg, le 29 mars 2001, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Rémy Meneguz, M. Giovanni Vittore et M. Frédéric Noël de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat, et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Claude Weis de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée nomme:

- M. Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Mme Giovanna Giustiniani, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm, Administrateur;

- M. Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à F-Fentange;

- La société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Commissaire aux Comptes,

avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22511/058/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

GUNNERSTON PROPERTIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.386.

—
Il résulte d'une lettre du 2 juillet 1999 adressée à la société que Monsieur Gerald Thomas Corrigan a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22515/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

GLASSTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5402 Assel, 2, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.425.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 551, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(22513/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

GRANIT IMPORT SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.846.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

Pour GRANIT IMPORT SYSTEME, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E

Signature

(22514/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HAGA 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre commercial Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 66.971.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(22516/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

JONATHAN INTERNATIONAL REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.918.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 19 février 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Messieurs Guy Glesener et Jacques Tordoor de leur poste d'administrateurs de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Guy Glesener Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant au 1, a Burrebeerig, L-9676 Noertrange. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Jacques Tordoor Monsieur René Altmann, expert-comptable, demeurant au 5, rue Auguste Liesch, L-5601 Mondorf-les-Bains. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2004.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour copie sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 550, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22534/643/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HENDERSON INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Duncan Smith, Head of Operations, COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- Monsieur John Sutherland, Head of Offshore Operations, COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Hesperange;
- Monsieur Michael Andrews, Director, INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT HENDERSON GLOBAL INVESTORS, demeurant à Hampstead (Royaume-Uni).

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Signature.

(22518/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 22.848.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 551, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Sutherland, Head of Offshore Operations, COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Hesperange, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Michael Andrews, Director, INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT HENDERSON GLOBAL INVESTORS, demeurant à Hampstead (Royaume-Uni);
- Monsieur Duncan Smith, Head of Operations, COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Signature.

(22519/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

H.N.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 38.888.

Constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 1991, acte publié au Mémorial C numéro 218 du 23 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 juin 1994, acte publié au Mémorial C numéro 435 du 5 novembre 1994 et en date du 14 janvier 1998, acte publié au Mémorial C numéro 486 du 2 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H.N.L., S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

(22520/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HOBERG LUXEMBOURG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 54.582.

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOBERG LUXEMBOURG A.G., avec siège social à Bissen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 340 du 16 juillet 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette Reuter, expert-comptable, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Goosse, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Confeiteiro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 30, route de Roost, L-7791 Bissen à L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1^{er} juillet 2000, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (61.973,38 EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social de cinq cent vingt-six virgule soixante-deux euros (526,62 EUR) par prélèvement sur les réserves, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Rétablissement d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 30, route de Roost, L-7791 Bissen à L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Absatz 1.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} juillet 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (61.973,38 EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq cent vingt-six virgule soixante-deux euros (526,62 EUR) par prélèvement sur les réserves, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par action.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (62.500,- EUR) eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Reuter, F. Goosse, A. Confeiteiro, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(22521/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

HOBERG LUXEMBOURG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 54.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(22522/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

IDESCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 58.599.

Par décision du Conseil d'Administration, pris en date du 17 janvier 2001, le siège social a été transféré au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22524/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.916.

DISSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding en liquidation INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., qui a eu lieu en date du 7 mars 2001 à 10.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant le délai légal à Luxembourg, auprès de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mars 2001.

Pour INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22529/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

IMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.584.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

IMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signature

(22525/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(22526/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

INDIA LIBERALISATION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2001, le Conseil d'Administration de la SICAV INDIA LIBERALISATION FUND est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2002:

Dave H. Williams

Gopi K. Arora

John D. Carifa

David M. Gong

H. H. Maharajah of Jodhpur

Miles Q. Morland

Deepak S. Parekh

Ajay Piramal

Karan Trehan

Reba W. Williams.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 10.

(22527/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

ISPAT EUROPE GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 79.343.

Herr Dr. Johannes Sittard, wohnhaft in Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1X 5PN hat zum 28. Februar 2001 seinen Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mitgeteilt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 2001.

Für ISPAT EUROPE GROUP S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22532/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

INFORMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.
R. C. Luxembourg B 60.348.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 551, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(22528/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

INTERNATIONAL SPORTS RIGHTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 64.727.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 2000

Le Conseil d'Administration de la Société a coopté au poste d'administrateur à compter du 6 novembre 2000, en remplacement de M. Jan Niessen, démissionnaire, M. Hugo Van Berckel, administrateur de sociétés, demeurant à CVC CAPITAL PARTNERS B.V., Hoogoordreef 54B, NL-1101 BE Amsterdam ZO.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

- M. Mark Grizzelle, administrateur, demeurant à CVC CAPITAL PARTNERS LIMITED, Hudson House, 8-10 Tavistock Street, London WC2P 7PP.

- CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands.

- M. Hugo Van Berckel, administrateur de sociétés, demeurant à CVC CAPITAL PARTNERS B.V., Hoogoordreef 54B, NL-1101 BE Amsterdam ZO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22530/501/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

JUTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.972.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Pour JUTA S.A., Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(22535/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.597.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 mars 2001 que Monsieur Felix Rodriguez, demeurant à 3015 Worcester Lane, Aurora, Illinois 60506 a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Michael James Robinson, démissionnaire.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22533/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.935.

Assemblée générale extraordinaire du 15.03.2001

Les associés constatent suivant liste de présence jointe en annexe que l'intégralité du capital est représentée et décident à l'unanimité de procéder au remplacement des organes:

Sont nommés administrateurs

Monsieur Vincenzo Logrillo, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Jean Reuter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen;

Monsieur Francis Clause, expert-comptable, demeurant à B-6747 Châtilion.

Est nommé commissaire

Monsieur Marc Steines, chef comptable, demeurant à Sanem.

La décharge fera partie de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

Strassen, le 15 mars 2001.

Pour copie conforme

J. Reuter

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22531/517/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.937.

L'an deux mille un, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme KAPLA WORLD S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 13 décembre 2000.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

La société anonyme KAPLA WORLD S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2000, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital souscrit actuel de la société anonyme KAPLA WORLD S.A. est de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) représenté par quatre mille cinq cents actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé, en sa réunion du 13 décembre 2000, de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) à trois cent quarante-cinq mille euros (345.000,- EUR) par l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des trente mille (30.000) actions nouvellement émises par l'actionnaire majoritaire, moyennant versement en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme KAPLA WORLD S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital de la société est fixé à trois cent quarante-cinq mille euros (345.000,- EUR) représenté par trente-quatre mille cinq cents (34.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais - Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) est évalué à douze millions cent et un mille neuf cent soixante-dix francs luxembourgeois (12.101.970,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 8CS, fol. 53, case 3. – Reçu 121.020 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mars 2001.

G. Lecuit.

(22536/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

KAPLA WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mars 2001.

G. Lecuit.

(22537/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

LA CIOCIARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 15, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 62.669.

Par décision des associés prise en date du 26 février 2001, a été nommé comme gérant supplémentaire, Monsieur Massimo Villani, restaurateur, demeurant à Bereldange.

Monsieur Villani engage la société par signature conjointe avec Madame Giuseppina Folcarelli-Trotta, gérante.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22539/607/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

KATOUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.194.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Olivier Claren, employé privé, demeurant à B-Athus, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société NEXIS S.A., établie et ayant son siège social à Commercial Centre Square, n° 2, P. O. Box 71, Aloffie, Niue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme KATOUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 juillet 1999 publié au Mémorial, Recueil C numéro 816 du 3 novembre 1999;

- Que le capital de la société KATOUS S.A. s'élève actuellement à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- Que la société NEXIS S.A., étant devenue seule propriétaire de toutes les actions, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme KATOUS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que la société NEXIS S.A., agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme KATOUS S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Ensuite, il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(22538/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.037.

Extrait du procès-verbal d'un Conseil d'Administration tenu le 21 novembre 2000

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 21 novembre 2000 que le Conseil d'Administration a décidé:

- l'entrée de la Société, en qualité de Vendeur, dans le Share Transfer Agreement dont l'objet est de transférer 90 % du capital social de MERMONT HOLDINGS, GmbH au profit de GOTHAER IMMOBILIEN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MEDITERRANEE mbH, une société de droit allemand, dont le siège social est situé à D-37083 Göttingen, Gothaer Platz 2-8 (ci-après défini sous le terme «the Agreements»)

- l'entrée de la Société dans le Investment and Shareholders Agreement, conclu avec GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG a.G., BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG a.G., BERLIN-KÖLNISCHE SPEZIALE KRANKENVERSICHERUNG a.G., GOTHAER IMMOBILIEN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MEDITERRANEE mbH et MERMONT HOLDINGS, GmbH (ci-après défini sous le terme «the Agreements»);

- l'entrée de la Société dans le Financial Settlement Agreement conclu avec MERMONT HOLDINGS, GmbH, MERMONT FINANCE B.V., MERMONT SPANISH HOLDINGS B.V., LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT B.V., MERMONT HOLDINGS, GmbH, GOTHAER LEBENSVERSICHERUNG a.G., BERLIN-KÖLNISCHE KRANKENVERSICHERUNG a.G., BERLIN-KÖLNISCHE SPEZIALE KRANKENVERSICHERUNG a.G. et GOTHAER IMMOBILIEN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MEDITERRANEE mbH (ci-après défini sous le terme «the Agreements»);

- d'autoriser la Société à entrer dans tout accord nécessaire ou utile à la conclusion des Agreements et d'accomplir toute action nécessaire ou utile à la réalisation des opérations telles que définies dans les Agreements, y compris la signature de tout document, l'exercice des droits de la Société en sa qualité d'actionnaire de MERMONT HOLDINGS, GmbH, et de donner pouvoir, en application de l'article 12 des Statuts de la Société, à M. Wilhelm Prash, Mme Sünje Queisner ou Mme Nicole Burger, tous demeurant à Frankfurt-am-Main, de signer au nom et pour le compte de la Société tous accords, contrats, certificats ou tous autres documents y relatifs.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Pour la Société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol.551, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22542/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

LA FIDUCIAIRE DE L'ENTREPRISE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.019.

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ROGER PIERRE JERABEK & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à F-69004 Lyon, 14, Cours d'Herbouville,

ici représentée par Monsieur Roger Pierre Jerabek, expert-comptable, demeurant à F-69003 Lyon, 3, rue Servient, (France).

2.- Monsieur Philippe Leprêtre, administrateur-directeur, demeurant à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LA FIDUCIAIRE DE L'ENTREPRISE LUXEMBOURG, S.à r.l. (R. C. Luxembourg B numéro 64.019), avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, a été constituée suivant acte reçu par le

notaire instrumentant sous la forme d'une société anonyme avec la dénomination de GESCOREL S.A. en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C numéro 487 du 2 juillet 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C, contenant notamment le changement en une société à responsabilité limitée sous sa dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1 et 2 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer:

a) Monsieur Roger Pierre Jerabek, expert-comptable, demeurant à F-69003 Lyon, 3, rue Servient, (France), comme gérant technique de la société;

b) Monsieur Philippe Leprêtre, administrateur de société, demeurant à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf, comme gérant administratif de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime d'engagement de la société comme suit:

La société est engagée soit par la signature individuelle du gérant technique, soit les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Roeser, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. P. Jerabek, P. Leprêtre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2001, vol. 512, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2001.

J. Seckler.

(22540/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

MAJOPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.301.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the first of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Marinus Johannes Petrus Verachttert, student, residing in Breeveld, 42/44, B-2970 Schilde, here represented by Mr Maarten van de Vaart, senior account manager, residing in Steinsel, by virtue of a proxy established in Schilde, on February 27, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- That the corporation MAJOPE LUXEMBOURG S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 28, 1996, published in the Mémorial, Recueil C number 114 of March 11, 1997;

- That the capital of the corporation MAJOPE LUXEMBOURG S.A. is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each, fully paid;

- That Mr Marinus Johannes Petrus Verachttert has become owner of the shares and has decided to dissolve the company MAJOPE LUXEMBOURG S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- That Mr Marinus Johannes Petrus Verachttert, being sole owner of the shares and liquidator of MAJOPE LUXEMBOURG S.A., declares that he is vested with all assets of the corporation and that he shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that MAJOPE LUXEMBOURG S.A. is held to be liquidated;

- That full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 27, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le premier mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Marinus Johannes Petrus Verachttert, étudiant, demeurant à Breeveld, 42/44, B-2970 Schilde, ici représenté par Monsieur Maarten van de Vaart, senior account manager, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à B-Schilde, le 27 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société MAJOPE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 114 du 11 mars 1997;

- Que le capital social de la société MAJOPE LUXEMBOURG S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- Que Monsieur Marinus Johannes Petrus Verachttert, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme MAJOPE LUXEMBOURG S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Monsieur Marinus Johannes Petrus Verachttert, agissant en sa qualité de liquidateur de la société MAJOPE LUXEMBOURG S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société MAJOPE LUXEMBOURG S.A. est à considérer comme clôturée;

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van de Vaart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 128S, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2001.

G. Lecuit.

(22565/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

MULIX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.558.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Pour MULIX S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(22580/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.494.

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de participation financière MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.494, constituée sous la dénomination de MASTRO suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 648 du 20 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 31 juillet 1997, dont la dénomination a été changée en KNAPP S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 225 du 8 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 667 du 18 septembre 1998, et dont la dénomination a été changée en MASTROTTO INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 378 du 25 mai 2000,

avec un capital social de vingt milliards de liras italiennes (20.000.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre et constatation que la dernière année sociale a pris fin le 31 décembre 2000.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'avril à 10.30 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2000 a pris fin le 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'avril à 10.30 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 18 avril 2001.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois d'avril à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2001, vol. 512, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2001.

J. Seckler.

(22567/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., Soparfi Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2001.

J. Seckler.

(22568/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

M.H.D. ET CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 15.131.

Constituée par-devant Me Jules Hamelius, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1952, acte publié au Mémorial C n°3 du 12 janvier 1953, modifiée par-devant Me Jean Poos, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1978, acte publié au Mémorial C n°166 du 4 août 1978, modifiée par-devant Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n°326 du 13 décembre 1982.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.H.D. ET CO HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(22572/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

M.H.D. ET CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 15.131.

Constituée par-devant Me Jules Hamelius, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1952, acte publié au Mémorial C n°3 du 12 janvier 1953, modifiée par-devant Me Jean Poos, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1978, acte publié au Mémorial C n°166 du 4 août 1978, modifiée par-devant Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n°326 du 13 décembre 1982.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 551, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.H.D. ET CO HOLDING S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(22573/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.811.

In the year two thousand and one, on the second of March.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company MIRINVEST S.A., with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B number 66.811, incorporated by deed of Maître Frank Molitor, notary residing at Dudelange on October 9, 1998, published in the Mémorial C number 942 of December 30, 1998, with a subscribed capital of fifty-two thousand Swiss Francs (52,000.- CHF), represented by fifty-two (52) shares with a par value of thousand Swiss Francs (1,000.- CHF) each.

The meeting is presided by Mr Thierry Triboulot, juriste, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexandre Auge, private employee, residing at Fameck (France).

The meeting elects as scrutineer Mrs Heike Heinz, private employee, residing at Treves (Allemagne).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

Addition of a third paragraph in article four of the articles of incorporation with the following wording:

«Moreover the company may provide services to foreign companies not active in Luxembourg in the field of business governance.»

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to add a third paragraph in article four of the articles of incorporation with the following wording:

«**Art. 4. Third paragraph.** Moreover the company may provide services to foreign companies not active in Luxembourg in the field of business governance.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at twenty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRINVEST S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B numéro 66.811, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 942 du 30 décembre 1998, avec un capital souscrit fixé à cinquante-deux mille francs suisses (52.000.- CHF), représenté par cinquante-deux (52) actions de mille francs suisses (1.000.- CHF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandre Auge, employée privée, demeurant à Fameck (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Ajouté d'un troisième paragraphe à l'article quatre des statuts ayant la teneur suivante:

«En outre la société peut prêter des services à des sociétés étrangères n'ayant pas d'activités au Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine de la gouvernance d'affaires.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée d'ajouter un troisième paragraphe à l'article quatre des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 4. Troisième alinéa.** En outre la société peut prêter des services à des sociétés étrangères n'ayant pas d'activités au Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine de la gouvernance d'affaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, A. Auge, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2001, vol. 512, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2001.

J. Seckler.

(22574/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 66.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2001.

J. Seckler.

(22575/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

LE BONBON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.847.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-first February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Zantina J Verduijn van Overbeeke, retired, residing at B-8300 Knokke-Heist (Belgium), 293 Natielaan, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at Luxembourg, by virtue of a proxy given on Knokke-Heist, on February 4, 2001,

here represented by 1) Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, private employee, residing in Luxembourg and 2) Mrs Eliane Klimezyk, private employee, residing in Hussigny (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holder A and B.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, have requested the undersigned notary to state:

- That the corporation LE BONBON HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing at that time in Mersch, on 15 September 1986, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 343, of 11 december 1986 and the articles of in-

corporation of which have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary of 30 November 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 104, of 13 March 1995.

- That the capital of the corporation LE BONBON HOLDING S.A. is fixed at one million two hundred seventy-one thousand two hundred Euro (1,271,200.- EUR) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a par value of four hundred fifty-four Euro (454.- EUR) each, fully paid;

- That Mrs Zantina Verduijn van Overbeeke has become owner of the shares and has decided to dissolve the company LE BONBON HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- That Mrs Zantina Verduijn van Overbeeke, being sole owner of the shares and liquidator of LE BONBON HOLDING S.A., declares that it is vested with all assets of the corporation and that it shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that LE BONBON HOLDING S.A. is held to be liquidated;

- That full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Zantina J Verduijn van Overbeeke, retraitée, demeurant à B-8300 Knokke-Heist (Belgique), 293 Natienlaan, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société dont le siège social est établi à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Knokke-Heist, le 4 février 2001,

ici représentée par 1) Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Luxembourg et 2) Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Huisigny (France), agissant ensemble en leur fonction respective de fondé de pouvoir A et B.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société LE BONBON HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 15 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 343, du 11 décembre 1986, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 104 du 13 mars 1995;

- Que le capital social de la société LE BONBON HOLDING S.A. s'élève actuellement à un million deux cent soixante et onze mille deux cents euros (1.271.200,- EUR) représenté par deux mille huit cents (2.800) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre euros (454,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que Madame Zantina J Verduijn van Overbeeke, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme LE BONBON HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que Madame Zantina J Verduijn van Overbeeke, agissant en sa qualité de liquidateur de la société LE BONBON HOLDING S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société LE BONBON HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée;

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, E. Klimezyk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 8CS, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2001.

G. Lecuit.

(22543/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

EURAIL GROUP - Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

STATUTS

Les membres soussignés ont convenu de constituer entre eux un Groupement d'Intérêt Economique régi par la loi du 25 mars 1991.

Dénomination Sociale:

EURAIL GROUP - Groupement d'Intérêt Economique

Siège Social:

4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg

Forme:

Groupement d'intérêt économique

Durée:

Illimitée

Objet:

L'objet du Groupement dont le but est de faciliter et développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité est le suivant:

La création de produits ou services spécialement adaptés aux besoins des marchés extraeuropéens, dans le domaine des transports de voyageurs, de manière à augmenter les recettes des membres du Groupement, ainsi que leur gestion, leur promotion et l'organisation de leur distribution.

A cet effet, le Groupement pourra:

- conclure des contrats de vente et de distribution
- préparer toute documentation nécessaire au développement des Offres;
- organiser toutes prospections;
- effectuer toutes études de marchés;
- passer tous accords susceptibles de favoriser la réalisation du but poursuivi;
- aménager des bureaux ou agences;

et généralement faire toutes opérations permettant la réalisation de l'objet qu'il poursuit, dans les limites qu'il comporte.

Cet objet qui se rattache à l'activité économique de ses membres, doit conserver un caractère auxiliaire et pas contraire par rapport à celle-ci .

Membres:

- *BDZ - BDZ State owned company avec siège social à Sofia
- BLS - Lötschbergbahn AG, avec siège social à Bern
- *CD - České dráhy, Státní organizace avec siège social à Praha
- CFF/SBB - Schweizerische Bundesbahnen SBB, spezialgesetzliche Aktiengesellschaft avec siège social à Bern
- CFL - Société nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Corporate avec siège social à Luxembourg
- *CFR Calatori-S.A. avec siège social à Bucuresti
- CH - Chemins de fer Helleniques S.A. avec siège social à Athene
- CIE - Córas Iompair Éireann avec siège social à Dublin
- CP - Caminhos de Ferro Portugueses, Entreprise Publique, capital 100% l'état avec siège social à Lisboa
- DB - DB Reise & Touristik AG, avec siège social à Frankfurt am Main
- DSB - DSB Independent public corporation avec siège social à København
- EA - Attica Enterprises Holdings S.A. avec siège social à Voula, Athens
- FS - Trenitalia SpA, avec siège social à Roma
- HML - The Hellenic Mediterranean Lines Company Limited, avec siège social à Piraeus
- *HZ - Hrvatske željeznice , d.o.o. avec siège social à Zagreb
- *IF - Irish Ferries Limited avec siège social à Dublin
- *JZ - Zajednica Jugoslovenskih Železnica DOO avec siège social à Beograd
- MAV - Magyar Államvasutak Részvénytársaság avec siège social à Budapest
- *MZ - Makedonski Železnice Entreprise publique avec siège social à Skopje
- NS - NS Reizigers BV avec siège social à Utrecht
- NSB - Norges Statsbaner BA avec siège social à Oslo
- ÖBB - Österreichische Bundesbahnen, Sonderrechtsträger gem. Bundesbahngesetz 1992, Wien, FN 71396 W avec siège social à Wien
- *PKP - Dyrekcja Przewozów Pasazerskich PKP, Przedsiębiorstwo Państwowe avec siège social à Warszawa
- RENFE - Red Nacional de los Ferrocarriles Españoles, Public enterprise avec siège social à Madrid
- *SEAFRANCE SA avec siège social à Paris
- Silja Line OY avec siège social à Helsinki
- SJ AB avec siège social à Stockholm County
- SNCB - Société Nationale des Chemins de Fer belges S.A. de droit public avec siège social à Bruxelles
- SNCF - Société des Chemins de fer Français EPIC avec siège social à Paris
- *Stena Line BV avec siège social à Hoek van Holland

- *Stena Line Ltd avec siège social à Ashford
- *SZ - Slovenske Zeleznice d.d. avec siège social à Ljubljana
- VR - VR Osakeyhtiö Ltd avec siège social à Helsinki
- *ZSR - Zeleznice Slovensky republiky, Staatliches Unternehmen avec siège social à Bratislava.

Objet social de tous les membres:

Activités de transport de personnes.

Administration:

Le Groupement est administré par un «Management» composé de 3 membres au moins.

Les premiers membres sont:

E. A. Mollén
S.P.J. Beyler - van Veen
P.J.C. Beelen.

Ils sont révoqués et nommés par l'Assemblée Plénière.

21 janvier 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22685/267/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2001.

GALLERIA I, Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) HALEX LTD., a company existing under the laws of British Virgin Islands, with its registered office at Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),
represented by Mr Patrick Geortay, avocat, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 28, 2001.
- 2) TARVINO INVESTMENTS LTD., a company existing under the laws of British Virgin Islands, with its registered office at Mill Mall, P.O. Box 964, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),
represented by Mr Patrick Geortay, prenamed,
by virtue of a proxy given on March 28, 2001.

The prenamed proxies after being initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person appearing, acting in his above described capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a company which the prenamed parties declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of GALLERIA I.

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object.

The Company shall have as its business purpose to enter into one or more transactions whereby it purchases securities, to be composed of rated or unrated Collateral Debt Securities (including collateralized debt obligations, synthetic securities and structured finance securities), and certain other assets, including cash or cash equivalents.

It may grant guarantees or give securities in any kind or form. The Company may borrow from banks and grant credit without security or upon the security of real or personal property of any kind. The Company may issue bonds and notes of any kind in order to finance the transactions referred to above. When issuing registered bonds and/or notes, the

Company may decide that the holders of registered bonds and/or notes are not entitled to request the conversion of the registered notes and/or bonds in bearer notes and/or bonds.

In general, the Company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its object (including hedge agreements) at the exclusion of any banking activity.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares.

Art. 5. Corporate Capital.

The Company has an issued and paid-up capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor.

Art. 7. Board of Directors.

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers.

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor.

The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders.

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting.

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of March of each year, at 9.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings.

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote.

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Accounting Year, Allocation of Profits.

Art. 18. Accounting Year.

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December in each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 20. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Statement.

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions.

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2001.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2002.

Subscription and Payment.

The appearing parties, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, have subscribed to the number of shares and paid up the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares	Payments
1) HALEX LTD, prenamed;	30,000.- EUR	30	30,000.- EUR
2) TARVINO INVESTMENTS LTD, prenamed;	1,000.- EUR	1	1,000.- EUR
Total	31,000.- EUR	31	31,000.- EUR

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg francs.

For the purpose of registration the corporate capital in the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is stated to be the equivalent of one million two hundred fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

Extraordinary General Meeting.

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at 3 (three).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in the year 2002.

1.- Mrs. Maggy Kohl-Birget, company director, residing in 3, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- Mr Rolf Caspers, juriste, residing in 83, Im Avelertal, D-54296 Trier, Germany.

3.- Mr Juergen Holler, Investment Manager, residing in Rusterstrasse 13, D-60325 Frankfurt, Germany.

II) The number of auditors is set at 1 (one).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2002:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the Company is established at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) HALEX LTD., une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Mill Mall P.O. Box 964, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par Monsieur Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2001.

2) TARVINO INVESTMENTS LTD., une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Mill Mall P.O. Box 964, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par Monsieur Patrick Geortay, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2001.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

La Société adopte la dénomination GALLERIA I.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la conclusion d'une ou plusieurs opérations par lesquelles elle achète des titres, composés de «collateralized debt securities» (y compris des «collateral debt obligations»), des «synthetic securities» et des «structured finance securities») faisant ou non l'objet d'un «rating», et certains autres actifs, y compris des sommes d'argent ou l'équivalent de sommes d'argent.

Elle peut accorder des garanties ou donner des sûretés sous toutes formes. La Société peut emprunter auprès de banques et accorder des prêts sans ou avec sûreté personnelle ou réelle de toute nature. La Société peut émettre des obligations et des titres de toute nature afin de financer les opérations mentionnées ci-dessus. Lorsqu'elle émet des obligations et/ou titres nominatifs, la Société peut décider que les détenteurs d'obligations et/ou de titres nominatifs ne sont pas autorisés à exiger la conversion de ces obligations et/ou titres nominatifs en obligations et/ou titres au porteur.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet (y compris des «hedge agreements») à l'exclusion de toute activité bancaire.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle considère utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions que celles prévues pour la modification des présents Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions.

Art. 5. Capital social.

La Société a un capital émis et libéré de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions, ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requises par la loi luxembourgeoise pour toute modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

Les actions seront nominatives.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes.

Art. 7. Conseil d'Administration.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places au conseil d'administration pour cause de décès, départ ou tout autre cause, les administrateurs restants peuvent choisir de pourvoir à leur remplacement conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifiera l'élection lors de sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre administrateur comme président «pro tempore».

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas, la nature de cette urgence doit être précisée dans la convocation à la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, telex ou fax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, telex ou fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par téléconférence, vidéo conférence ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation est réputée égale à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de mettre en place des comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non. Dans un tel cas le conseil d'administration nomme les membres de ce(s) comité(s) et détermine leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-dessus, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mercredi du mois de mars de chaque année, à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux dispositions de la loi. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, par câble, télégramme, telex ou fax un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à un vote sous réserve des limitations imposées par la loi.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année Sociale, Répartition de Bénéfices.**Art. 18. Année sociale.**

L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il soumet ces documents ensemble avec un rapport sur les opérations de la Société au moins un mois avant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes qui rédigera un rapport contenant ses commentaires sur de tels documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

Sur avis du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Sous réserves des conditions légales, le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation.**Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation soit à l'expiration de sa durée, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable.**Art. 21. Loi applicable.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002 au jour, heure et lieu indiqués dans les Statuts.

Souscription et Paiement.

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
1) HALEX LTD, prénommée;	30.000,- EUR	30	30.000,- EUR
2) TARVINO INVESTMENTS LTD, prénommée;	1.000,- EUR	1	1.000,- EUR
Total	31.000,- EUR	31	31.000,- EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le capital social de trente et un mille euros (31.000,-) est l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire.

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002:

1.- Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, résidant à L-1527 Luxembourg, 3, rue du Maréchal Foch, Grand Duché de Luxembourg.

2.- Monsieur Rolf Caspers, juriste, résidant à D-54296 Trier, 83, Im Avelertal, Allemagne.

3.- Monsieur Juergen Holler, gestionnaire en investissements, résidant à D-60352 Frankfurt, Rusterstrasse 13, Allemagne.

II) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, Grand Duché de Luxembourg.

III) Conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2001, vol. 857, fol. 84, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.- J. Wagner.

(22687/239/459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2001.

MONTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.147.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2000, vol. 266, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(22576/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HOSTELLERIE DES PECHEURS DE CHINE, Société Civile
Immobilière.**

Siège social: L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le seize mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) Monsieur Dongjiang Hang, restaurateur, né à Zhejiang (Chine) le 5 octobre 1954, demeurant à L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus et son fils,

2) Monsieur Huifeng Hang, restaurateur, né à Zhejiang (Chine) le 9 octobre 1977, demeurant à L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils entendent constituer par les présentes:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière familiale qui prendra la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HOSTELLERIE DES PÊCHEURS DE CHINE.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente de tous immeubles, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

Art. 3. La société aura une durée illimitée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 17 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Remich; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérant(s) de la société.

Titre II.- Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 7. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Art. 10. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant ou les gérants.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire instrumentaire atteste que les associés constituants sont respectivement père et fils et que la société constituée est à considérer comme société familiale au sens de la loi du 29 décembre 1971.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui même, pour finir le trente et un décembre de l'an deux mille un.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire les cent (100) parts comme suit:

1) Monsieur Dongjiang Hang, cinquante parts sociales:	50
2) Monsieur Huifeng Hang, cinquante parts sociales:	50
Total: cent parts sociales:	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, ce que constate expressément le notaire instrumentant.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à 100.850,- LUF.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution approximativement à 30.000,- LUF.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des associés-gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés associés-gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Dongjiang Hang, restaurateur, demeurant à L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus.
 - Monsieur Huifeng Hang, restaurateur, demeurant à L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus.
 La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.
- 3) Le siège social est fixé à L-5570 Remich, 45, route de Stadtbredimus.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des parties ci-dessus indiqué dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du vingt-six juin mil neuf cent cinquante-trois d'après leurs cartes d'identités.

Signé: D. Hang, H. Hang et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 mars 2001, vol. 464, fol. 48, case 6. – Reçu 1.009 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 avril 2001.

A. Lentz.

(22697/221/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2001.

COLUX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

COLONY INVESTORS IV LP, ayant son siège social à 1013 Centre Road, USA-19805 Wilmington Delaware, ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à L-2410 Luxembourg, 62 rue de Reckenthal,

en vertu d'une procuration datée du 20 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: COLUX2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} mars et se termine le 28 février, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 28 février 2001.

Art. 16. Chaque année, au 28 février, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La société COLONY INVESTORS IV LP précitée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent et quatre mille deux cent quarante neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Décision de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Dirk C. Oppelaar, prénommé,

- Monsieur Roeland P.Pels, juriste, demeurant à L-2124 Luxembourg, 24 rue des Maraîchers.

2. L'adresse de la Société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.C. Oppelaar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2001, vol. 8CS, fol. 54, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2001.

G. Lecuit.

(22680/220/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2001.

PEWIGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.302.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the first of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Petrus Wilhelmus Gerardus Verachttert, student, residing in Breeveld, 42/44, B-2970 Schilde,

here represented by Mr Maarten van de Vaart, senior account manager, residing in Steinsel,

by virtue of a proxy established in B-Schilde, on February 27, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation PEWIGE LUXEMBOURG S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 28, 1996, published in the Mémorial, Recueil C number 115 of March 11, 1997;

- that the capital of the corporation PEWIGE LUXEMBOURG S.A. is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, fully paid;

- that Mr Petrus Wilhelmus Gerardus Verachttert has become owner of the shares and has decided to dissolve the company PEWIGE LUXEMBOURG S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that Mr Petrus Wilhelmus Gerardus Verachttert, being sole owner of the shares and liquidator of PEWIGE LUXEMBOURG S.A., declares that he is vested with all assets of the corporation and that he shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that PEWIGE LUXEMBOURG S.A. is held to be liquidated;
- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 27, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille un, le premier mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Petrus Wilhelmus Gerardus Verachttert, étudiant, demeurant à Breeveld, 42/44, B-2970 Schilde, ici représenté par Monsieur Maarten van de Vaart, senior account manager, demeurant à Steinsel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à B-Schilde, le 27 février 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PEWIGE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 115 du 11 mars 1997;
- que le capital social de la société PEWIGE LUXEMBOURG S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;
- que Monsieur Petrus Wilhelmus Gerardus Verachttert, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme PEWIGE LUXEMBOURG S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Monsieur Petrus Wilhelmus Gerardus Verachttert, agissant en sa qualité de liquidateur de la société PEWIGE LUXEMBOURG S.A., en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société PEWIGE LUXEMBOURG S.A. est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van De Vaart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 128S, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 mars 2001.

G. Lecuit.

(22610/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2001.